

ATTESTATION DE PFMP :.....

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document sert d'unique justificatif pour déclencher le versement de l'allocation en faveur des lycéens professionnels.

Ce dernier doit être complété et signé par le tuteur désigné ou un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil. L'attestation est remise au stagiaire, ou au professeur référent lors de sa visite puis remise à l'établissement scolaire.

Elle est conservée dans l'entreprise et dans l'établissement.

Désignation de l'entreprise ou Organisme :

Adresse :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil) atteste que l'élève désigné ci-dessous :

Prénom:

Nom :

Classe :

Date de naissance :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

Lycée Polyvalent Simone Veil

21 rue Evariste Galois 19000 Brive La Gaillarde

06 16 20 72 95 - Bureau des Entreprises

bde-lpo-simone-veil@ac-limoges.fr

Représenté(e) par Madame Nathalie Vigne en qualité de cheffe d'établissement

A effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre entreprise ou organisme :

Du

au

A été absent du

au

Soit(en nombre de jours)

Soit une durée effective totale de : (en nombre de jours)

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil